

Banque de France :

[François Villeroy de Galhau est exposé à un grave conflit d'intérêts](#)

Collectif, *Le Monde*, 11 septembre 2015



Un collectif d'économistes, d'universitaires et de personnalités de la société civile demande aux parlementaires de ne pas approuver cette nomination. Cette tribune, à l'initiative de Jézabel Couppey-Soubeyran, Laurence Scialom et Anne-Laure Delatte, a recueilli plus de 140 signatures du monde académique et de personnalités de la société civile.

L'Élysée a officialisé, mardi 8 septembre, la nomination de François Villeroy de Galhau à la présidence de la Banque de France, ce qui le conduira de facto à présider aussi l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et à siéger au Haut Conseil de stabilité financière. Celui qui a été, entre 2011 et 2015, le directeur général délégué du groupe BNP Paribas deviendrait donc le relais en France de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) et le principal représentant de la France dans les instances internationales chargées de la régulation bancaire.

L'expérience de François Villeroy de Galhau lui confère à n'en pas douter une excellente expertise du secteur bancaire, au moins autant qu'elle l'expose à un grave problème de conflit d'intérêts et met à mal son indépendance. Etant donné les enjeux de pouvoir et d'argent qu'il véhicule, le secteur bancaire est particulièrement propice aux conflits d'intérêts. Il est totalement illusoire d'affirmer qu'on peut avoir servi l'industrie bancaire puis, quelques mois plus tard, en assurer le contrôle avec impartialité et en toute indépendance.

Et ce n'est pas comme si le président de la République n'avait pas eu le choix. Il était tout à fait possible de promouvoir, au sein de la Banque de France, une candidature interne bien moins exposée au risque de conflit d'intérêts et apportant les meilleurs gages de compétence et d'expérience.

Parmi les candidats externes souvent évoqués, un économiste français, ancien de la direction générale du Trésor, actuel membre du directoire de la BCE, présentait aussi les gages d'expertise comme d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques et de celles du lobby bancaire, avec en outre à son actif un curriculum académique qui, à peu près partout ailleurs qu'en France, aurait constitué un atout pour recruter un banquier central. L'Élysée pouvait aussi ouvrir le jeu et recruter bien au-delà du sérail de la haute administration.

### Effet délétère sur la démocratie

A l'expertise indépendante ou à la promotion interne, François Hollande a préféré l'ancien banquier, énarque et inspecteur des finances. Nos gouvernants sont-ils à ce point prisonniers des intérêts financiers qu'ils laissent à la finance le pouvoir de nommer les siens aux fonctions-clés des instances censées la réguler ? Sont-ils à ce point dans l'entre-soi qu'ils ne réalisent pas l'effet délétère d'une telle décision sur notre démocratie ? Sont-ils à ce point déconnectés de leurs concitoyens qu'ils ne mesurent pas la défiance à l'égard des institutions qu'une telle décision vient nourrir ?

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, Monsieur le président du Sénat, Monsieur le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Madame la présidente de la commission des finances du Sénat, Mesdames et Messieurs les parlementaires, qui allez bientôt vous prononcer sur cette nomination, nous vous demandons de ne pas l'approuver. Nous en appelons à votre responsabilité, à votre engagement à servir le bien public, et à votre sens démocratique.